LE SERMAGEOIS

n° 141

Imprimé sur papier recyclé

Mairie de Sermages 58290
Tél 03.86.84.63.49
sermages58@orange.fr

Bulletin d'informations municipales
Juillet 2024

Sommaire

- Mot du maire
- Conseil municipal
- Elections européennes
- Elections législatives
- Info fibre
- Service numérique
- Office du tourisme
- Goupitri
- Parc du Morvan
- MaClé
- Tom se jette à l'eau
- Vie communale
- Comité des Fêtes
- SMS
- Info jeunesse
- Téléthon
- Fleurissement
- Ronde des arts
- Professeur Mathé
- Équitation inclusive
- Agenda
- Annonces
- Pour se distraire

Le CCAS de Sermages

A votre service !

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :
- sans matériel : 15€/heure
- avec matériel : 19€/heure
- avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure
Informations et inscriptions en mairie.

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38 et 06.03.85.23.76)

Du 1er avril 2024 au 31 octobre 2024
Du lundi au vendredi : de 7h30 à 11h45
Le samedi 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 16h15

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.
Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :
Remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.63.49

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

De 17h00 à 18h00

Dans les locaux

De l'ancienne école

RésoGardes 3237

Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.

Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04
Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61
Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mairie de Sermages 58290
Tél 03.86.84.63.49
sermages58@orange.fr

Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Yvonne VANTARD est née le 16 octobre 1928 à Asnois. Elle nous a quittés le 26 avril. Le 10 juin 1950, elle épousa Maurice avec lequel elle aura donné naissance à six enfants en huit ans ! Ceux-ci lui donneront neuf petits-enfants et 16 arrières petits-enfants, sans compter tous les enfants de la DASS / de l'Aide Sociale à l'Enfance qu'Yvonne élèvera ! Ce qui lui a valu la médaille d'argent de la famille française remise, à l'Elysée, par le président François Mitterrand en 1993 et dont elle était si fière. Après avoir travaillé à la mairie de Sermages, l'heure de la retraite a sonné en 1988. Lors de son hommage à l'église Saint-Pierre, de chaleureux remerciements ont été adressés à François Michot pour tous les services rendus et sa présence assidue auprès d'Yvonne
Nous présentons toutes nos sincères condoléances à la grande famille d'Yvonne et en particulier à Michel que nous côtoyons souvent.

Marcel LAVALETTE est né le 28 septembre 1937 à Moulins Engilbert. Il nous a quittés le 22 mai, il était né le 28 septembre 1937. Spontanément, beaucoup se sont souvenus, avec nostalgie, des instants précieux passés à ses côtés dans son atelier à Moulins-Engilbert accompagné de son épouse Marie-Thérèse. Chacun en allant de son anecdote. Marcel et Marie-Thérèse auront donné naissance à deux enfants Martial et Martine. Installés depuis le 4 novembre 1984 au 156 route du buisson du roi, ils ont fait de cet endroit un véritable havre de paix toujours impeccablement entretenu allant même jusqu'à tondre les abords communaux ! Tout au long de ces années, ils auront participé assidument à la bibliothèque, à la fabrication de l'aire de jeux, à la confection des fleurs des chars, sans oublier leurs multiples dons. Nous n'oublierons pas de sitôt le regard malicieux et le sourire affectueux de Marcel.
Nous présentons toutes nos sincères condoléances à Marie-Thérèse, Martial, Odile, Martine, Vincent et à Émilie.

Encore et encore tous nos compliments à la vaillante équipe des "Bricoulous" qui rend la traversée de Sermages très gaie. Nombre d'automobilistes vous adressent tous leurs éloges. Les silhouettes réalisées ont nécessité de nombreuses heures de travail et de dextérité. Félicitations à la joyeuse équipe.

Vous trouverez tous les résultats sermageois des élections prévues ou non. Votre participation, très honorable, prouve votre attrait pour les intérêts fondamentaux de la nation. D'ailleurs, nous vous remercions d'assister de plus en plus nombreux aux commémorations de la nation, notamment à celle du 8 mai.

Vous trouverez, dans cette édition, toute une page d'informations concernant le service d'accompagnement autour du numérique mis en place par la communauté de communes. Grâce au dispositif "Conseillers Numériques France Services", celle-ci a pu embaucher deux conseillers numériques. Vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'Arnaud Boursillon afin de vous permettre une appropriation progressive des usages numériques du quotidien. N'hésitez donc pas à le solliciter.

Encore et encore merci à nos associations qui ont fait, bon an mal an, ce qu'elles ont pu, avec cette météo capricieuse pour organiser leurs manifestations. Carton plein pour les joueurs de cartes lors de la belote du comité du 30 avril ; brocante du 16 juin en demi-teinte pour les membres du CCAS ; et fête de la musique à l'intérieur pour ne pas prendre de risques le 22 juin, pour SMS. Quoi qu'il en soit, les courageux bénévoles se sont adaptés et nous les remercions.

Pour cette édition 2024, l'église n'était encore pas assez grande pour accueillir les spectateurs de la chorale du collège "Des Deux Rivières" le vendredi 31 mai. Le programme présenté s'est avéré interprété de manière magistrale par les quatre-vingt-dix élèves ! Séquence émotion lors du clap de fin pour le départ à la retraite de Roger Boulin, principal du collège, et le questionnement quant à la poursuite de cette prestation qui nous tient tant à cœur.

Le programme du festival de la Ronde des Arts en Morvan 2024 est tellement riche, qu'il ne nous a pas été possible de le résumer. Aussi, pour ne rien oublier, voici l'adresse du site afin que vous puissiez le parcourir et ainsi définir vos visites : https!//www.larondedesartsenmorvan.fr. Informations au 03/73/21/03/00.
Ce festival proposera des concerts, valorisera les métiers d'art, l'expression théâtrale, et proposera, bien sûr, des expositions artistiques du 5 au 11 août dont celle de Patrick SENET, artiste peintre hors du commun, qui nous a rendu visite afin de peaufiner son exposition à l'église Saint-Pierre. Vous trouverez son portrait en page intérieure.

Le président de l'association "A Notre Dame De La SALETTE" et moi-même vous invitons à participer au repas des artistes qui se déroulera le lundi 5 août à partir de 20 heures à la salle socioculturelle de Sermages. Ce repas qui s'inscrit dans le festival de la Ronde des Arts en Morvan, et dont les bénéfices seront entièrement redistribués à notre association, contribuera à la sauvegarde de l'église Saint-Pierre.

Notre dévoué Guy Montaron n'aura pas démérité à être présent, à l'église, dans le cadre de la vingt-sixième édition des "Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins" les 21, 22 et 23 juin dernier. Hélas, peu de visiteurs, ce qui est bien dommage car Guy les aurait reçus avec enthousiasme tant il aime partager ses connaissances.

Tous nos encouragements à Tom Delgado, qui, le temps de la saison estivale, investira la guinguette de l'Escame. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un bel été.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERMAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Lisa ADAMKIEWICZ, Olivier BICHON, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Régis GRANDJEAN, Emmanuel GRIMOND, Lydie KLEIN, Annick NOVAK, Dominique STRIESKA.

Absents : Jean-Noël BERNARD, Fanny COURTHAUDON
Arrivée de Fanny COURTHAUDON à 19h26
Secrétaire de séance : Lydie KLEIN

Le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Objets des délibérations :

- Subvention attribuée à l'association « Le Souvenir Français »
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Application de la fongibilité des crédits
- Vote du Budget Primitif 2024
- Instauration des heures complémentaires et supplémentaires
- Instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- Questions diverses

SUBVENTION – LE SOUVENIR FRANCAIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que l'association « Le Souvenir Français » interviendra dans le cimetière communal pour la sauvegarde des tombes des Morts pour la France. Madame le Maire propose donc de leur allouer une subvention de 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'accorder une subvention de 50 € à l'association « Le Souvenir Français »
- D'inscrire les budgets nécessaires au budget primitif de la commune.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : …….. 38.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :… 33.00 %
- taxe d'habitation (RS) : ……. 21.12 %

CHARGE Madame le Maire

- de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame Le Maire :

VU la délibération en date du 16 Octobre 2023 autorisant l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024

CONSIDERANT que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE l'application de la fongibilité des crédits tel qu'énoncé ci-dessus dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M57

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	330 857,41 €	330 857,41 €
Section d'investissement	130 531,80 €	188 739,58 €
TOTAL	**461 389,21 €**	**519 596,99 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif principal 2024 arrêté comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	330 857,41 €	330 857,41 €
Section d'investissement	130 531,80 €	188 739,58 €
TOTAL	**461 389,21 €**	**519 596,99 €**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

INSTAURATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES

La délibération est reportée ultérieurement car elle doit être présentée au Comité Social Technique de Centre de Gestion de la Nièvre avant d'être votée au conseil municipal.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) et de la loi n°2023 – 13222 de finances pour 2024 du 29 décembre 2023, la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des Maires est effective depuis le 1er janvier 2024.

L'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie propose d'instruire les autorisations et déclarations des actes relatifs à la police de la publicité extérieure dans le cadre de la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune et Nièvre Ingénierie.

En conséquence, Madame le Maire présente le projet d'avenant à la convention en date du 7 Janvier 2022 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune de Sermages et Nièvre Ingénierie. Cet avenant intègre l'instruction par l'ATD Nièvre Ingénierie des autorisations et déclarations des actes relatifs à la police de la publicité extérieure de la commune de Sermages et fixe les tarifs applicables en la matière.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **ACCEPTE** l'avenant numéro 2 à la convention en date du 6 Décembre 2020 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune de Sermages et Nièvre Ingénierie

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents,

- **AUTORISE** Madame le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- Fanny COURTHAUDON a participé à l'Assemblée Générale du COS 58, le COS58 est également ouvert aux élus et élus retraités moyennant cotisation.

- Emmanuel GRIMOND a participé à l'Assemblée Générale de l'abattoir de Luzy, informe le Conseil Municipal que l'abattoir fonctionne bien.

Séance levée à 20h45

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERMAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Jean-Noël BERNARD, Olivier BICHON, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Fanny COURTHAUDON, Régis GRANDJEAN, Emmanuel GRIMOND, Lydie KLEIN, Annick NOVAK, Dominique STRIESKA.

Absent ayant donné pouvoir : Lisa ADAMKIEWICZ à Lydie KLEIN
Arrivée de Régis GRANDJEAN à 19h20
Arrivée de Fanny COURTHAUDON à 19h22

Secrétaire de séance : Lydie KLEIN

Le procès-verbal de la séance du 8 Avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Objets des délibérations :

Attribution du logement communal situé au 311, Route de Maux
Subvention « MACLÉ »
Droit de préemption
Questions diverses

Arrivée de Monsieur Medhi TACHE à 19H15 pour se présenter devant le Conseil Municipal pour sa candidature au logement communal.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL – T3 ÉTAGE – 311, ROUTE DE MAUX

Madame le Maire,

INFORME le Conseil Municipal qui en prend acte, que Madame Christelle RACOUSSOT a résilié, par lettre recommandée avec avis de réception le bail du logement T3 – étage situé au 311, Route de Maux au 27 Mai 2024. Le logement est donc libre à partir du 1er juin 2024.

INFORME l'assemblée qu'elle a reçu des candidatures et qu'elle a fait visiter le logement à deux personnes.

EXPOSE les candidatures reçues, celles de Madame Coline FEBVRE et Monsieur Medhi TACHE.
Le conseil municipal reçoit Monsieur Medhi TACHE, Madame Coline FEBVRE s'excuse de ne pouvoir être présente.

PROPOSE de fixer le loyer à 430,45 € mensuel sans les charges et de fixer les charges à 18,10 € qui comprennent la vidange de la fosse septique et la révision annuelle de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de louer le logement T3 – étage situé au 311, Route de Maux à partir du 1er juin 2024 pour un loyer de 448,55 € par mois charges comprises à Monsieur Medhi TACHE.

AUTORISE Madame le Maire à mettre en location le logement et signer tous les documents nécessaires.

Vote (pour : 7 contre : 4 abstention : 0)

SUBVENTION – ASSOCIATION « MACLÉ »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que nous avons reçu en mairie une lettre de demande d'aide financière de l'association « MaClé – Morvan-Aron Comité Local pour l'Emploi ». Madame le Maire lit le courrier à l'assemblée et propose donc de leur allouer une subvention de 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- D'accorder une subvention de 150 € à l'association « MaClé »
- D'inscrire les budgets nécessaires au budget primitif de la commune.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

DROIT DE PRÉEMPTION

Madame le Maire, présente à l'assemblée un droit de préemption reçue en mairie pour la vente d'une maison située sur la commune, parcelles ZL 8 et ZL 36. Le Conseil municipal décide de renoncer à son droit de préemption

Séance levée à 20h30

Elections européennes

LISTE	NB VOIX	
La France revient / BARDELLA Jordan	28	27,45%
Besoin d'Europe / HAYER Valérie	15	14,71%
La droite pour faire entendre la voix de La France en Europe / BELLAMY François-Xavier	15	14,71%
Réveiller l'Europe / GLUCKMANN Raphaël	14	13,73 €
La France fière / MARECHAL Marion	12	11,76%
Alliance rurale / LASSALE Jean	7	6,86%
La France insoumise / AUBRY Manon	4	3,92%
Europe écologie / TOUSSAINT Marie	3	2,94%
Parti animaliste, les animaux comptent, votre vois aussi / THOUY Hélène	2	1,96%
Liste Asselineau Frexit, pour le pouvoir d'achat et pour la paix / ASSELINEAU François	1	0,98%
Lutte ouvrière, le camp des travailleurs / ARTHAUD Nathalie	1	0,98%
Pour une humanité souveraine / DEHER-LESAINT	0	0%
pour une démocratie réelle : décidons nous-mêmes ! / PONGE Philippe	0	0%
Free Palestine / AZERGUI Nagib	0	0%
Parti révolutionnaire communistes / TERRIEN Olivier	0	0%
Parti Pirate / ZORN Caroline	0	0%
Pace - parti des citoyens européens, pour l'armée européenne, pour l'Europe sociale, pour la planète ! / ALEXANDRE Audric	0	0%
Equinoxe : écologie pratique et renouveau démocratique / CHOLLEY Marine	0	0%
Ecologie positive et territoires / WEHRLING Yann	0	0%
Paix et décroissance / SIMONIN Michel	0	0%
Pour une autre Europe / FORTANE Jean marc	0	0%
Changer l'Europe / LARROUTUROU Pierre	0	0%
Nous le peuple / RENARD-KUZMANOVIC Georges	0	0%
Pour un monde sans frontières ni patrons, urgence révolution ! LABIB Selma	0	0%
Pour le pain, la paix, la liberté ! / ADOUE Camille	0	0%
L'Europe ça suffit ! / PHILIPPOT Florian	0	0%
Non! Prenons-nous en mains / HUSSON Edouard	0	0%
Forteresse Europe - liste d'unité nationaliste / BONNEAU Pierre-marie	0	0%
Non à l'UE et à l'OTAN, communiste pour la paix et le progrès social / HOAREAU Charles	0	0%
France libre / LALANNE Francis	0	0%
Europe territoires écologie / LACROIX Guillaume	0	0%
La ruche citoyenne / ELMAYAN Lorys	0	0%
Gauche unie pour le monde du travail soutenue par Fabien Roussel / DEFFONTAINES Léon	0	0%
Défendre les enfants / COSTE-MEUNIER Gaël	0	0%
Ecologie du centre / GOVERNATORI Jean marc	0	0%
démocratie représentative / TRAORE Hamada	0	0%
Esperanto langue commune / PATAS D'ILLIERS Laure	0	0%
Liberté démocratique française / GRUDE Patrice	0	0%

Electeurs inscrits	171
Votants	109
Votes exprimés	102

Elections législatives

PREMIER TOUR 30 JUIN 2024

LISTE	NB VOIX	
GUIBERT JULIEN (rassemblement national)	43	34,68%
GERMAIN SANDRA (ensemble)	38	30,65%
PAUL CHRISTIAN (nouveau front populaire)	22	17,74%
VINCENT MARC ALEXANDRE (les républicains)	19	15,32%
MUNOZ AURORE (debout La France)	2	1,61%
GUYOT JUSTINE (divers gauche)	0	0%
DUPUIS DOMIIQUE (lutte ouvrière)	0	0%

Electeurs inscrits	170
Votants	128
Votes exprimés	124

SECOND TOUR 7 JUILLET 2024

LISTE	NB VOIX	
PAUL CHRISTIAN (nouveau front populaire)	53	50.48%
GUIBERT JULIEN (rassemblement national)	52	49.52%

Electeurs inscrits	170
Votants	128
Votes exprimés	105

M GUIBERT Julien est élu député de la 2ème circonscription de La Nièvre.

Info fibre

Fermeture progressive du réseau cuivre entre 2025 et 2030

Depuis 2022, 162 communes françaises ont fait l'objet d'une expérimentation « tout fibre » et délaisseront définitivement l'ADSL en 2025. Cette phase est la première étape du passage à la fibre généralisée sur l'ensemble du territoire français **d'ici 2030**.

Pour rappel, le réseau cuivre historique fournit le téléphone, internet et la télévision (autre que TNT). Concrètement, une fois le cuivre « fermé », si la personne utilise un service de téléphonie fixe et/ou d'internet ADSL connectés via une prise en T, plus rien ne fonctionnera chez elle. Il faudra donc raccorder son logement ou bâtiment à la fibre pour continuer à utiliser ces services.

Bien évidemment, personne ne peut forcer un habitant à se raccorder à la fibre et à souscrire un abonnement, et certains se contenteront d'un forfait téléphonique pour leur téléphone portable (fréquemment associé à un accès limité à internet). Mais cette stratégie ne garantit pas l'accès en tout lieu et ne permettra pas de bénéficier de la vitesse de connexion de la fibre.

Il est donc conseillé de se préparer à cette échéance en se renseignant auprès des opérateurs de l'éligibilité du logement et du coût du nouvel abonnement, ceci afin d'éviter d'être pris au dépourvu lors du déploiement total sur le territoire national d'ici 2030.

Pour connaître le potentiel de votre connexion : https://maconnexioninternet.arcep.fr/

Service accompagnement numérique

Depuis plusieurs années, le numérique bouleverse notre quotidien. Aujourd'hui, nos manières de communiquer, de nous instruire, de nous cultiver, de nous divertir, et nos activités professionnelles, nos déplacements, nos services publics ne sont plus les mêmes. Les restrictions liées à la crise sanitaire montrent avec force à quel point le numérique fait partie de notre vie, à quel point il nous est utile.

Des courses par internet à la télémédecine, du divertissement aux démarches administratives : ceux qui ont accès au numérique traversent plus facilement cette période difficile.
La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a donc souhaité rapprocher le numérique du quotidien des usagers et les accompagner vers l'autonomie numérique en s'inscrivant dans le dispositif « Conseillers Numériques France Services », et ainsi bénéficier du soutien de l'État dans sa démarche. Votre conseiller numérique vous recevra et vous accompagnera lors d'ateliers pour vous permettre une appropriation progressive des usages numériques du quotidien.

Service accompagnement numérique

Le rôle d'un conseiller numérique

Il accompagne l'usager pour maîtriser les bases du numérique :

– prendre en main un équipement informatique
– envoyer, recevoir, gérer ses courriels
– apprendre les bases du traitement de texte
– installer et utiliser des applis utiles sur son smartphone…

Les outils numériques sont utiles pour :

– échanger avec ses proches
– trouver un emploi ou une formation
– accompagner son enfant
– découvrir les opportunités de son territoire
– mieux connaître le numérique…

Qui est mon Conseiller et où le trouver ?

Itinérants sur une zone donnée, le conseiller peut venir à votre rencontre. Néanmoins, des groupes peuvent être constitués en prévision d'ateliers thématiques (renseignements auprès du centre social)

Arnaud Boursillon intervient sur la partie Ouest du territoire (bassins de Moulins-Engilbert et de Luzy).
Club informatique de Moulins-Engilbert : les vendredis de 14 h à 16h. Lieu : Centre social, 2 Rue de la Mission à Moulins-Engilbert.
Club informatique de Saint-Honoré-les-Bains : les Mercredis de 9h30 à 12h.
Contact : a.boursillon@bazoisloiremorvan.fr – 06 30 12 21 69

Christophe Moquet intervient sur la partie Est du territoire (bassins du Bazois et de Cercy-la-Tour/Fours).
Club informatique de Cercy-la-Tour/Fours : les jeudis de 14h30 à 16h30.
Lieu : Maison des Services – Centre Social Entre Loire et Morvan, 4 Rue François Mitterrand à Cercy-la-Tour
Club informatique de Châtillon-en-Bazois : les mardis de 16h30 à 19h et les jeudis de 17h à 19h. Lieu : Maison des Générations, salle S. Roy à Châtillon-en-Bazois.
Contact : c.moquet@bazoisloiremorvan.fr – 06 30 15 29 00

Pour écouter l'intervention d'Arnaud et de Christophe sur Fréquence Morvan en date du 16 avril 2024 :
https://www.bazoisloiremorvan.fr/contenu/uploads/2024/06/REP-CONSEILLERS-NUMERIQUE-BAZOIS-LOIRE-MORVAN.mp3

Office du tourisme

Faites-vous partie des 5244 internautes qui ont surfé ce mois-ci sur notre nouveau site de destination www.rivesdumorvan.fr ?

Sans changer d'adresse url, le nouveau site internet de l'Office de tourisme Rives du Morvan est en ligne depuis le 30 avril dernier. Plus facile d'utilisation et surtout moins énergivore, ce site dédié à la valorisation de la destination répond à nos engagements en matière de tourisme durable. En version mobile, comme en version ordinateur, son écoconception permet d'en diminuer l'empreinte numérique, sans négliger pour autant sa vocation de séduction...

Afin de développer l'économie locale, la part belle a été donnée, dès la page d'accueil, à la valorisation de la destination et de ses offres touristiques :
• « Destination Rives du Morvan » pour mieux appréhender géographie du territoire et diversité des paysages proposés.
• « Les 4 bonnes raisons de choisir », afin de sensibiliser les touristes aux spécificités de notre destination et au tourisme durable.
• « Découvrez les incontournables » avec ses pépites d'expériences à vivre, inspirées du Magazine de Destination de l'Office de tourisme : sites emblématiques, activités nature, sportives et de loisirs, artisanat et vie culturelle.
• « Idées de séjour » avec des propositions par cible et par durée.
• Des cartes interactives pour chaque rubrique « Explorer », « Séjourner » et « Agenda » afin de faciliter le repérage des offres touristiques par zones géographiques.
• Un espace Pro avec les dernières tendances de l'économie touristique sur le territoire, les rapports d'activités annuels de l'Office de tourisme...

Aussi, www.rivesdumorvan.fr offre une nouvelle expérience utilisateur, plus fluide et intuitive, pour découvrir en mode éco-responsable la destination :
• des performances de chargement améliorées grâce à un outil de compression automatique des visuels pour diminuer leur poids.
• une meilleure ergonomie par la réduction du nombre de requêtes nécessaires à l'affichage des informations.
• la possibilité d'un mode sombre afin de permettre à tous les internautes d'économiser de l'électricité lors de leur navigation.
• l'adaptation en temps réel des contenus du site internet aux difficultés de chacun de ses visiteurs (handicaps, difficultés des séniors, dyslexie, accès aux langues étrangères…).
• un hébergement situé en France, soucieux de l'environnement et éco-alimenté.

Si vous n'avez pas encore été faire un tour sur www.rivesdumorvan.fr , nous vous souhaitons une bonne navigation au fil de l'eau et de jolies découvertes sur la Bourgogne des eaux douces !

Vous désirez être informé(e) des sorties organisées sur le territoire ?
Abonnez-vous en ligne à la Newsletter et recevez une fois par mois le programme des animations !

Goupitri

Pour un tri réussi, pensez à ne pas emboîter vos emballages ! Lors de la dernière analyse d'échantillons de déchets prélevés dans les sacs jaunes au Centre de Tri à Bourges, il a été constaté un taux de refus de 33.95%. 🔴🤦‍♂️
Une partie de ces erreurs est facilement corrigeable, en n'imbriquant pas vos déchets dans les sacs jaunes. 🧶🤔
⚠️ Les emballages imbriqués ne sont pas reconnus sur la chaîne de tri. Ils partent donc en refus de tri, à l'incinération. 🔥
⚠️ Les refus de tri sont facturés à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan : un surcoût supplémentaire répercuté aux habitants du territoire. 📉💶
Un doute ? Suivez les consignes de Goupitri 🦊 ou contactez-nous au 03 86 30 77 66 ou 06 76 81 49 41. ☎️

Parc du Morvan

Nous vous informons d'un courrier reçu du Parc Naturel Régional du Morvan : "Dans sa charte 2020-2035, le Parc a inscrit l'ambition de devenir un TEPOS (Territoire à Énergie Positive) en agissant sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Fort d'une identité spécifique, il est doté d'ingénierie dans les domaines de l'énergie, des paysages, de la biodiversité, du patrimoine, de l'adaptation au changement climatique et doit être sollicité pour la définition des zones d'accélération des EnR prévue par la loi du 10 mars 2023".
Ce courrier fait suite au dossier des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables que nous vous avions présenté lors de notre réunion publique.

Aussi, si vous êtes porteur d'un projet photovoltaïque ou en avez l'ambition, et si vous ne savez pas vraiment comment vous y prendre, que vous soyez en relation avec un développeur ou non, le Parc nous indique que vous pouvez contacter Jean-Pierre VALLAR, coordinateur du dispositif « Les Générateurs en BFC » et chargé de mission régional. Son mail : jean-pierre.vallar@territoire-energie-bfc.fr, son portable 06.82.51.55.84.
Enfin, le Parc nous demande de vous informer, surtout la profession agricole, de ne rien signer avant d'avoir contacté cet expert qui vous aidera dans les négociations.

MaClé

Vous n'avez pas travaillé depuis plus d'un an ?
Vous vivez sur la commune depuis plus de 6 mois ?
Vous souhaitez retrouver un emploi ?
Contactez MaClé (Morvan-Aron Comité Local pour l'Emploi) au 07/57/40/54/60 ou par mail cle.moulinsengilbert@gmail.com

Tom se jette à l'eau

Tom DELGADO, notre pizzaiolo sermageois, va investir, le temps de la saison estivale, l'espace restauration du site de l'Escame.

Jumelé au bassin aqua-récréatif qui, lui, ouvre du 1er juillet au 31 août, tous les jours de 12h à 19h, l'espace restauration possède une terrasse qui permet de profiter du paysage bucolique du plan d'eau de l'Escame à deux pas de Moulins-Engilbert.

Ainsi, du 6 juillet au 30 septembre, si la météo est clémente, Tom par son entreprise « Nella Strada » vous proposera un snacking "style guinguette" tous les midis et soirs, sauf le lundi.

Les vendredis, samedis et dimanches soirs, il vous proposera ses délicieuses pizzas, à emporter ou sur place. Des boissons et glaces seront également proposées.
Tom souhaite afficher des tarifs corrects pour permettre à un plus grand nombre de se restaurer en toute simplicité.

Bien entendu, si l'exercice du métier de pizzaiolo est un don, Tom n'a pas celui d'ubiquité, il ne sera donc plus au carrefour de Sermages les jeudis soir.

Si vous souhaitez le contacter pour plus de renseignements, merci de composer le 07/85/79/00/23.

8 MAI 1945 - 8 MAI 2024 Entre rires et larmes

"Ce jour-là, il faisait chaud sur la France comme dans le cœur des français lorsqu'ils ont appris la nouvelle : "La guerre est gagnée ! Voici la victoire !". Ces quelques mots, prononcés par la voix du Général de Gaulle, qui depuis le 18 juin 1940 avait poursuivi le combat, ont résonné dans le pays, et bien au-delà.
La délivrance est là. Et en même temps que les larmes de joie, la douleur fait briller les yeux des françaises et des français. Car la victoire, si heureuse soit elle, n'efface ni la guerre qui a eu lieu, ni ses ravages et ni ses morts".

C'est par ces phrases bien imagées qu'a débuté le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des armées et de Madame Patricia MIRALLES secrétaire d'État auprès du ministre des armées.
Puis anaphoriquement, Sébastien LECORNU nous a rappelé de nous souvenir de l'engagement des résistants engagés sans calcul, sans garantie, mais résolus à vivre ou à mourir, des combattants des Forces Françaises Libres venant de France, d'Afrique, des outre-mers et d'ailleurs, du soutien décisif de nos alliés d'alors, des victimes civiles qui payèrent un immense tribut, des victimes de la déportation politique, et aussi de ces français et de ces françaises d'Alsace ou de Moselle enrôlés malgré eux dans l'armée de l'occupant.
Puis de terminer par ses mots : "De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon. Depuis 79 ans, nous ne l'avons pas oubliée. Pour toujours, elle nous aime".

« TOUS LES GAMINS DU MONDE »

Dirigé par Frédéric ESTÉRUELAS, chef de chœur de la chorale "Le chœur des deux rivières", la soixante-dizaine de collégiens nous a interprété, de manière magistrale, son répertoire 2024. A ceux-ci, s'ajoutent dix-sept jeunes montsauchois et lormois qui ont fait le déplacement jusqu'à Sermages. L'espace scénique a failli ne pas être assez grand pour tous les accueillir !
Quant au public, il en fut de même, l'église s'est avérée trop petite !

Accompagnés par plusieurs musiciens, les chanteurs ont entonné "Amstrong" de Claude Nougaro, "C'est une chanson" de Claudio Capéo, "Shallow" de Lady Gaga, "Emmenez-moi" de Charles Aznavour, l'entrainante "Bella Ciao", "Effet de masse" de Maëlle, "House of the rising sun, "Tous les gamins du monde" de Saez, "Je l'aime à mourir" de Cabrel, "Je veux" de ZAZ et "L'hymne de nos campagnes" de Tryo.
Indépendamment de leur talent, il nous faut saluer la politesse et l'implication de ces jeunes artistes. Les capacités de Frédéric ESTÉRUELAS à fédérer ces enfants reflètent la qualité de leur prestation.
Un remerciement tout particulier à Maud CHALUMEAU et à Colas LALANNE qui nous offraient leur toute dernière prestation.

Un grand merci à Roger BOULIN principal du collège des deux rivières de Moulins-Engilbert qui a reçu un hommage particulier de notre petit sermageois Colas LALANNE sorti des rangs parodiant l'inspecteur Gadget avec chapeau et parapluie, accessoires usuels de Roger !
Bravant le stress, les membres de l'association "A Notre Dame de la Salette" ont interprété une chanson pour le remercier de son investissement relatif à l'organisation des chorales dans notre église Saint-Pierre depuis toute ces années.
Chapeau bas, Monsieur le Principal et bonne retraite !

Tous nos remerciements à Alain COLLIN et aux membres du comité des fêtes pour avoir offert le pot de clôture de cette belle soirée.

Vie communale

GOUTTE FROIDE SUR SERMAGES

La brocante du CCAS s'est déroulée, tant bien que mal, le dimanche 16 juin. Bien que les bénévoles soient présents et opérationnels dès 6 heures et bien qu'une large propagande orchestrée par Marijo MARTIN-ALEXANDRE ait été faite bien en amont, la goutte froide située sur Sermages a eu raison de la pugnacité des courageux exposants.
A 6 heures, tout allait bien, une quarantaine d'exposants était disposée à passer une bonne journée. Puis vers 10 h 30, "patatras", la pluie s'est invitée.

Néanmoins, la fidélité de nos visiteurs nous a permis de réaliser 481 € de bénéfice. Les droits de place ont rapporté 358 € à la commune.
Beaucoup de personnes nous ont demandé si nous avions fixé une autre date en 2024 pour refaire une brocante, la réponse est "non, il n'y aura pas d'autre brocante en 2024".

Nous remercions tous nos bénévoles qui ont assuré l'accueil des exposants, disposé les tables, servi le café, confectionné et servi les repas, et nettoyé la salle avec ces milliers de petits cailloux.
Un grand merci à Marijo MARTIN-ALEXANDRE qui a assuré la promotion de la brocante et un merci particulier à Sylvie MOURON pour son aide précieuse à la cuisson des frites.

PAS DE DÉFAILLANCE POUR NOTRE DÉFIBRILLATEUR

Vous avez sûrement entendu parlé des défaillances des défibrillateurs cardiaques dans les lieux publics, notamment avec le médiatique sauvetage du maire de Brimeux, Monsieur Yves GILLE.

En France, 500 000 défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont disponibles dans les lieux publics pour réanimer en cas d'arrêt cardiaque. Leur utilisation a montré des résultats positifs. Un audit réalisé récemment révèle qu'un tiers des défibrillateurs inspectés ne fonctionne pas. De plus, près de 60% des appareils présentent une "anomalie pouvant entraîner un dysfonctionnement".

Rassurez-vous, notre DAE fixé sous l'auvent de l'entrée principale de la salle socioculturelle a fait l'objet d'une maintenance le 20 juin dernier, il est en parfait état de fonctionnement. Le mieux, néanmoins, est qu'il ne serve pas !

Comité des Fêtes

Concours de belote du Comité des Fêtes du 30 avril 2024

Le concours de belote 2023 n'ayant pas pu être organisé par les membres du Comité des Fêtes, ceux-ci ont décidé de revenir à leur date initiale, à savoir, la veille du 1er mai pour l'année 2024.

Comme à l'accoutumée, les joueurs passionnés par les jeux de cartes ont répondu « présents ».
Sous la houlette des 2 juges-arbitres, Patrick et Hervé, les 4 parties initiées par le Comité se sont déroulées dans une bonne ambiance et avec beaucoup de fair-play de la part des protagonistes. Celles-ci se terminèrent à une heure avancée de la nuit.
En attendant la remise des lots, les joueurs qui désiraient se restaurer ont pu apprécier une assiette franc-comtoise où la saucisse de Morteau flirtait avec la Belle de Fontenay sous l'œil attendri de monsieur Comté.

On ne peut être à la fois au four et au moulin

Cependant, on peut tout à fait être au four et à Sermages ! En ce vendredi 28 juin, avec, pour une fois, une météo clémente, le président de SMS, François Bouchoux avait invité son bureau et les concepteurs (voir photo ci-dessous) du four à pain de l'association.
Souhait depuis des années du président, ce four à pain lui inspira ce témoignage : "La construction d'un four à pain, c'est un symbole de partage, de cohésion et de convivialité", valeurs auxquelles il est très attaché.

Aussi, depuis des mois, après avoir commandé le four en lui-même, les bénévoles ont déjà construit l'ossature qui l'entoure, puis à l'aide d'une remorque, l'ont installé et lui ont offert une structure pour le protéger. Le tout, très bien exécuté, est de toute beauté et parfaitement fonctionnel.
Jean Desbruyères épaulé par son épouse et leur fils avaient préparé des boules de pain prêtes à cuire. La température extérieure étant très chaude, il a fallu tout le savoir-faire d'un ancien boulanger pour arriver à obtenir la cuisson désirée. Et pour savoir si un pain est bien cuit : "il doit sonner creux quand on tapote le dessous" nous confie Christophe, le fils du boulanger.

Puis le pain fut dégusté tel un met rare.

Félicitations aux habiles bénévoles : Jean Desbruyères, Gérard Doucet, Michel Klein, Patrick Lebel, René Mélan, Patrick Martin, Alain Debacker, Rémi Doucet.

Entre orages et éclaircies, faites de la musique !

Les orages ne rendant pas les choses faciles pour les organisateurs de l'association SMS, c'est finalement à l'abri de la salle socioculturelle que s'est tenue la fête de la musique le samedi 22 juin. Le président François Bouchoux étant prudent, les 3 groupes musicaux (Duo diapa'song d'Onlay, Musiciens de SMS et les amis, Marinade et les amis) se sont produits tour à tour devant un public attentif.

Quand Vincent Cournède, accompagné de ses 3 musiciens entonna son premier chant, tous ont pu admirer son timbre de voix si particulier. Cette soirée spéciale années 80 a fait danser tout au long de la soirée et a fait vibrer les vitres de la salle !

Un grand merci à François Bouchoux et à toute son équipe pour l'organisation de cette fête de la musique version

Info jeunesse

LES PERIPETIES DE LEO

Avec mes copains et mes copines de CM2, nous avons séjourné à Baye pendant 5 jours, du 29 avril au 3 mai.

A cette occasion, nous nous sommes initiés aux sports nautiques : canoé, catamaran. Nous avons observé la biodiversité en milieux humides, les oiseaux et nous avons pêché.
Nous avons traversé les voûtes de La Colancelle en bateau.

La dernière soirée a été consacrée à La Boum. Nous avons fait la queue-leu-leu. Même le maître s'est prêté au jeu !

Léo R.

Téléthon

40 COURGETTES POUR NOS SOUPES !

Venues du Jardin de Marigny situé à Sauvigny-les-Bois, 40 courgettes de bonne taille ont été débitées pour être congelées et être utilisées dans la confection des soupes du Téléthon.
Le jardin de Marigny propose de cueillir soi-même les fruits, légumes, mais aussi fleurs au rythme des saisons. Les variétés sont choisies pour leur qualité gustative. L'agriculture pratiquée est raisonnée avec des interventions réfléchies, des rotations régulières des cultures et une attention particulière pour la vie du sol (fumier, cultures intermédiaires...).
De plus, depuis 1986, le Jardin de Marigny contribue à une consommation locale, crée des emplois dans la Nièvre et forme des jeunes.

Horaires traditionnels

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h et 16h-19h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h et 16h-19h
Samedi	9h-12h
Dimanche	9h-12h

Info cueillette : 03 86 68 74 44
Web : www.jardindemarigny.com

Au bord de la D981
sur la commune de Sauvigny-les-Bois,
à l'entrée nord d'Imphy (en venant de Nevers),
tournez à droite face à TOTAL,
lieu-dit « la Turlurette »,
rue de Marigny.

Merci à Sylvie Mouron de nous avoir ramené les "cucurbita pepo", merci à Margot, Alain Collin et Marie-Claude Ricci pour la mise en boîte.

Fleurissement

RENCONTRE AVEC PATRICK SENET ARTISTE MAIS PAS QUE

Samedi 22 juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir Patrick SENET, l'artiste que nous recevrons à l'église Saint-Pierre dans le cadre du festival de la Ronde des Arts en Morvan du 5 au 11 août. Monique DERANGERE, présidente de l'association La Ronde des Arts en Morvan était présente pour parfaire les conditions du contrat avec l'artiste.

Patrick SENET est un artiste de nationalité belge et un physicien ! Ces deux passions peuvent paraître très éloignées mais quand on lui pose la question, celui-ci nous explique qu'il y a des similitudes entre ces deux activités, "quand on est chercheur, la démarche créative est indispensable, pareil que lorsque je peins mes œuvres".

Sa passion innée pour le dessin s'enrichit à 12 ans grâce aux cours du sculpteur Daumerie. Au même âge, sa passion pour la science naît de la lecture d'un livre sur la mort et la vie des étoiles. Cette dualité artistique et scientifique le caractérise dans une même recherche de la connaissance du monde et de l'humain. Après un doctorat en physique théorique à l'Université de Namur, il embarque dans une carrière internationale de physicien tout en continuant le dessin. De retour en Belgique après un long séjour à Göttingen, il s'initie à la peinture à l'Académie des Beaux-Arts de Namur en 1997. Installé à Dijon depuis 2001, il y exerce comme professeur des Universités tout en continuant à peindre. Il a séjourné régulièrement aux USA dans l'état de New-York (Cornell University) au cours de ces 15 dernières années.

Les personnages rencontrés au gré de ses voyages ont inspiré une partie de son œuvre semi-figurative. Des expressions de l'âme humaine, quiétude, méditation, solitude, la féminité sont transcrites dans des œuvres où l'individu est situé dans un univers abstrait et coloré qui le soustrait au monde. Les œuvres totalement abstraites sont organiques ou géométriques et cherchent à traduire par la couleur ce que le langage ne peut exprimer. L'expression par la couleur est au cœur de son travail, à la recherche d'un langage universel traduisant le mystère de l'existence.

Patrick SENET a été stupéfait et étonné par la beauté de notre église. "Un très bel espace !". De quoi enorgueillir les membres de l'association A Notre Dame de la Salette également présents.

Rendez-vous du 5 au 11 août de 10 h à midi et de 14 h à 18 h.

Si d'ores et déjà, nos fidèles bénévoles veulent nous communiquer le créneau horaire pour la tenue des permanences durant le festival, nous vous remercions de contacter Dominique au 06/82/64/85/31.

A LA RENCONTRE DU PROFESSEUR GEORGES MATHE

Article Journal Du Centre du dimanche 23 juin 2024

Dans l'édition du dimanche 23 juin 2024, page 2 et 3, le journal du centre a consacré un article scrupuleusement détaillé de la vie du Professeur Georges MATHE. A travers les écrits, on subodore l'homme charismatique qu'il a été, tant sur le plan humain, professionnel, que politique.

Outre le récit de sa jeunesse et de tout le détail de ses études, la journaliste souligne le fait que le père du professeur était maire de Sermages, il se nommait Adrien MATHE. Il est bon de le rappeler car bien souvent les touristes sont persuadés que Georges MATHE avait été maire.

Puis vient la description de sa vie, narration tellement détaillée qu'il nous est impossible de résumer tout l'article. Une véritable enquête !

A Sermages, nous serons sensibles à un encadré, en marge des lignes consacrées au Professeur MATHE qui nous raconte une anecdote, à notre avis, peu connue des sermageois. Il nous a paru intéressant de vous la relater, elle est intitulée : "Face à François MITTERRAND". Et Alice FORGES d'indiquer : "Le président de la République remet au professeur sa décoration de commandeur de la Légion d'honneur. Remerciant les personnalités présentes de l'avoir aidé dans ses campagnes, François MITTERRAND dit de Georges MATHE, une fois son tour venu : "Il constitue l'exception qui confirme la règle. C'est l'homme qui m'a causé le plus de désagréments à Château-Chinon. Voilà pourquoi je crois devoir le récompenser. Il est vrai que je me suis vengé en prenant, pour l'affiche de "La force tranquille", l'église de son village natal"... en dépouillant, d'ailleurs, l'édifice de son clocher".

L'édition du Journal du Centre est conservée à la mairie de Sermages. Si vous voulez la consulter, elle est à votre disposition.

Merci à Roger BOULIN qui a eu l'initiative de l'acquisition de cette édition.

Equitation inclusive

Hello tout le monde, c'est Fanny !

Ayant intégré en septembre 2023, une formation de BPJEPS Activités Equestres afin de pouvoir enseigner ma passion à petits et grands, pour valider mon diplôme, j'ai du organiser ce qu'on appelle un « projet d'animation ».
Ce projet devait avoir lieu aux écuries de Château-Chinon, lieu de mon apprentissage, et se devait d'être hors du commun, novateur et entièrement sous ma gestion (communication, gestion financière, conception, déroulement…).

Nous sommes amenés aux écuries à travailler régulièrement avec des personnes en situation de handicap (physique, psychique, moteur…) c'est donc tout naturellement que j'ai choisi un projet d'animation inclusif ! C'est ainsi qu'est né le « Challenge interclubs handi-valide » qui a eu lieu le 7 avril 2024.
J'ai également choisi de rendre le challenge totalement gratuit pour permettre la participation de tous, mais il était nécessaire de trouver des sponsors afin de récompenser tous les participants !

Au départ, ce challenge avait pour priorité l'inclusion de nos cavaliers en situation de handicap avec les autres cavaliers de notre club tout en leur donnant une motivation supplémentaire. Au fil du temps, le projet intéressant également des personnes de clubs extérieurs, nous avons décidé de l'ouvrir à tous les clubs de la région Bourgogne Franche Comté.

Au final, l'engouement autour de ce challenge fut si grand, sur les réseaux sociaux, les médias locaux... que ce sont plus d'une vingtaine de partenaires, de tout le département et même plus, qui ont généreusement offert de très beaux lots à nos 56 participants issus de divers clubs ! Au-delà des entreprises partenaires, des organismes se sont joints à nous ainsi que des élus locaux qui ont fait le déplacement pour l'occasion. Spectateurs et familles ont été impressionnés de voir que, malgré les handicaps (malvoyance, déficience mentale, trouble moteur, autisme…), la motivation des cavaliers, la confiance en leur monture et en leur coach permirent de réaliser ce qui pour nous semblait impossible !

Tous étaient ravis de ce challenge et ont hâte que ce projet perdure au fil des ans et, pourquoi pas, la création d'un vrai circuit départemental de compétition pour ces cavaliers en situation de handicap ?

J'espère que ce projet, m'ayant permis de valider mon diplôme, permettra à toutes les personnes en situation de handicap de croire en leurs rêves et d'avoir accès au sport, notamment à l'équitation, au même titre que n'importe qui !

Agenda des Manifestations

RONDE DES ARTS EN MORVAN du 5 au 11 août
Rendez-vous de 10h à 12h et de 14h à 18h à l'Eglise Saint Pierre de Sermages.
Rendez-vous aux différents points d'expositions sur les communes partenaires.
Plus d'information : www.larondedesartsenmorvan.fr

REPAS DES ARTISTES le 5 août
L'Association A Notre Dame de La Salette, en partenariat avec La Ronde des Arts, organise un repas à la salle socioculturelle de Sermages, à 20h30 au prix de 20€.

Menu « les caprices gourmands de Sarah Bernhardt » :

- Mise en bouche
- Entrée Sarah Bernhardt, ses amants, ses amis : Tartare de saumon, pomme Granny Smith, gingembre et coriandre
- Plat Sarah Bernhardt ou le théâtre pour la vie : caille farcie, gratin de chou-fleur et brocolis, jus de betterave
- Dessert Sarah Bernhardt et son enfance : pommes meringuées façon Antonin Carême

Animation par Philippe et William Rollin – Blue Grass les USA
Réservation au 06/82/64/85/31.
La totalité des bénéfices sera reversée à la sauvegarde de l'église.

PELERINAGE DE LA SALETTE le 22 septembre
Messe à 10h30.
Repas à la salle socioculturelle à 12h.
Procession à 16h.
Réservation du repas au 06/82/64/85/31.

THEATRE « Brèves de comptoir » le 12 octobre
Organisé par l'Association A Notre Dame de La Salette.
Pièce interprétée par la Troupe Mardi G'Théâtre.
Tarif « au chapeau ».
Rendez-vous à la salle socioculturelle de Sermages à 18h30.
Restauration possible à l'issue du spectacle.

Annonces

Décès de Mme VANTARD Yvonne le 26 avril 2024 à l'âge de 96 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.

Décès de M. LAVALETTE Marcel le 22 mai 2024 à l'âge de 86 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.

Afin d'accueillir au mieux les nouveaux sermageois, ces derniers sont invités à se faire connaître en mairie auprès de la secrétaire pendant les horaires d'ouverture, ou pendant les permanences du samedi matin. Cette démarche permettra d'apporter des informations précieuses sur le fonctionnement de notre territoire et avant tout de faire connaissance.

CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.

Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : tourisme@rivesdumorvan.fr

Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr

Le sermageois est actuellement distribué dans votre boîte aux lettres. Une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr.

Remerciements
Pour les dons au profit du CCAS par le maire et ses adjoints.
Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.
Roy Evelyne, pour le don de livres.

N'oubliez pas de :
- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles…)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses et jaunes aux normes de la collecte, disponibles en mairie.
- Bien trier vos déchets.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2							■	
3			■			■		
4								
5						■	■	
6					■			
7			■					
8								

Horizontalement :

1 – Distance angulaire à l'équateur au nord comme au sud.
2 – Mammifère ongulé entre le cheval et l'âne.
3 – Ile charentaise. Refus anglais. Grade militaire.
4 – Ouvrier qui aplani une planche.
5 – Adeptes du trouble, du désordre.
6 – Buron alpestre destiné au séjour des bergers. Il peut être de cercle ou de triomphe.
7 – Coordination négative. Personne de très petite taille.
8 – Recherche de l'excitation sexuelle.

Verticalement :

A – A Nancy, elle n'est pas forcément quiche.
B – Détruire entièrement.
C – Demi-tante. Loup.
D – Ne savent pas, ne sont pas informés.
E – Allures du cheval. Auxiliaire.
F – Union Européenne. Système de freinage.
G – Marque de biscuits. Tsigane.
H – Intervalle entre les différentes parties d'un spectacle.

	4	2							
	6	1							
7			6			1			2
5				9			8		
	2	7							
9			1	4					
									7
	8					3	1	4	
						5		9	3

Les péripéties de Tic & Tac

Citation :

Mieux vaut être une vraie croyante qu'une fausse septique.

Anne ROUMANOFF

On ne dit pas....., on dit..... !

On ne dit pas convoler, mais cet imbécile décolle !
On ne dit pas léprologie, mais les spécialistes de la maison !
On ne dit pas un consensuel, mais l'idiot a un plaisir érotique !
On ne dit pas il fait du vaudou, mais il élève des bovins en Franche-Comté !
On ne dit pas luciférien, mais cette fille à un poil dans la

Solutions du n°140

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	E	N	J	O	L	I	V	A
2	B	E	A	T	I	F	I	E
3	R	U	B	A	N	S	■	R
4	A	V	O	N	S	■	A	A
5	N	A	T	■	■	A	R	T
6	L	I	S	B	O	N	N	E
7	E	N	■	T	U	A	■	U
8	R	E	S	P	I	R	E	R

1	3	7	5	9	2	8	4	6
4	9	8	7	6	3	2	5	1
5	2	6	1	4	8	9	3	7
3	4	5	9	7	6	1	2	8
2	7	1	8	5	4	3	6	9
6	8	9	2	3	1	4	7	5
7	5	2	4	1	9	6	8	3
9	6	4	3	8	5	7	1	2
8	1	3	6	2	7	5	9	4